

AFFAIRE N° 2

BUDGET SUPPLEMENTAIRE de la COMMUNE pour l'exercice 1958

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 12 Août 1958

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 145 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget supplémentaire de la Commune pour l'exercice 1958.

Ce projet est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de CENT QUATRE VINGT ONZE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE CINQ FRANCS (191.461.855 F) et a pour objet de permettre l'emploi des ressources complémentaires ou nouvelles dont la Commune dispose ou disposera au cours de l'exercice, savoir:

Excédent de recettes de l'exercice précédent .....	75.286.354.-
Restes à recouvrer des exercices antérieurs.....	71.898.910.-
Recettes supplémentaires et nouvelles, savoir:	
Subvention en compensation des pertes de recettes .....	2.562.883.-
Chap. IX bis, <del>art</del> .1: Hôpital Saint-Jacques .....	10.875.939.-

Chap. XII - Art. 7: Emprunt avec la C.C.F.O.M. pour participation de la Commune aux dépenses du F.I.D.E.Sde 1957 (Convention du 25 Août 1958)  
Voir en dépense Chap. XXXVI art.7 ...

10.925.000.-

Chap. XIII art. 1: Allocations scolaire (Crédits Barangé) reliquats des exercices antérieurs répartis en dép. au Chap. 21 art. 3..... 4.304.797.-  
21 art. 7 ..... 1.950.000.-  
21 art. 8 ..... 625.-

Soit .....

6.255.422.-

Chap. XIII art. 2: Amélioration hygiène alimentaire des écoliers - reliquat des exercices antérieures (voir en dép. chap. XXI art.7) .....

2.069.772.-

Chap. XIII art. 8: Subvent. Education Nationale pour construction classes mobiles: 7.625.000 .....

7.625.000.-

(voir dép. Chap. XXXV art.14)

40.314.016.-

Report .....

40.314.016.-

147.185.264.

Chap. XIII art. 9: Subv. minist. pour travaux de voirie urbaine (les dép. ayant été faites cette subv. figure en recettes en restitution aux fonds généraux qui ont fait l'avance .....

3.000.000.-

Chap. XIII art. 10: Subv. pour acquisit. benne (40 % du montant de l'achat déjà effectué par la Commune sur le budget de 1957 de R: 2.200.000) .....

880.000.-

Chap. XVI art. 3: Solde compte expl. E.E.R. (Dél. C.M. du 7/3/58, aff. n° 7) .....

82.575.-

44.276.591.

Total égal .....

191.461.855.

=====

L'emploi de ces ressources est prévu de la manière suivante:

à répartition:	Restes à payer (conformes au compte administ.)...	4.431.610.
parag. 2	- Les dépenses engagées (Sees faits pendant les ex. ant. qui n'ont pu être liquidées en temps utile) .....	86.346.677.
-"- 3	- Les compl. de crédits pour dépenses des ex/clos .....	11.339.543.
-"- 4	- Les crédits mis en réserve correspondant à des recettes encaissées spécialement affectées .....	88.267.
		<u>102.206.097.</u>

me partie: Les dép. suppl. et nouvelles - Parmi les dep. de  
ette catégorie il convient de signaler d'une manière parti-  
lière les dépenses suivantes:

a) Section ordinaire:

ap. II - art. 1: Frais de bureau de la Mairie ..... 30.000.-  
Budget primitif ..... 200.000.-  
Dép. engagées au 31/7/58 ..... 157.643.-  
-----  
42.357.-

(crédit insuffisant)

Art. 6: Abonnement à div. publicat. adm... 8.975.-  
(abonnement à l'Association des Maires  
de France non prévu au budget pri-  
mitif)

Art. 7: Abonnement au téléphone, instal- 56.000.-  
lation .....  
(nouveau poste Montagne: Dél.  
C.M. du 6 Juin/58 - Aff. n° 14)

Art. 9: Locat. bureau P.T.T. du Bois de 43.200.-  
Nèfles .....  
(location portée de 1.400 à  
5.000 F. mensuellement) Dél. du  
C.M. du 22 Août 1958

Art. 10: Entretien de la Mairie ..... 15.000.-  
(Crédit insuffisant Budget pri-  
mitif) ..... 50.000.-  
Dép. engagées au 31 Juil/58 .... 49.914.-

Art. 13: Frais des assemblées électorales 200.000.-  
(budget primitif: 500.000 F., crédit  
insuffisant: réfection listes et  
cartes électorales)

Art. 15: Reliure registre de la Mairie .. 10.000.-  
(Budget primitif ..... 20.000.-  
Dép. engagées au 31 Juil/58 ..... 17.900.-  
(Crédit insuffisant)

-----  
102.569.272.-

Report .....

102.569.272.-

Chap.IV - Art. 2: Allocat.familiale et sal. unique ..... (crédit complémentaire)	75.000.-
Chap. V- Art.1 : Equipement des Bardes Champêtres (dépenses non prévues) matraques, torches etc.....	22.000.-
Chap.IX - Art. 3: Service des Vidanges..... (curage fosse à l'école d'Appli- cation)	40.000.-
Art. 4: Confection cercueils ..... (Budget primitif ..... 500.000.- Dépenses engagées au 31 Juillet 1958) ..... 421.000.-	200.000.-
Art. 5: Assurance ambulance ..... (assurance d'une nouvelle am- bulance - Dél.du C.M. du 6 Juin 1958)	35.000.-
Chap.XI - Art. 3: Allocat.familiales et salaire unique ..... (crédit complémentaire)	60.000.-
Art 4: Allocat.familiales contribution patronale ..... (crédit complémentaire)	150.000.-
Chap.XII- Art. 1: Entretien rues, quais et places publiques..... (budget primitif ..... 1.000.000.- Dép.engagées au 31/7/58) .. 550.000.- (crédit insuffisant)	300.000.-
Art. 3: Balayage des rues, enlèvement ordures etc..... (budget primitif ..... 13.500.000.- dép.engagées au 31/7/58) <u>11.391.830.-</u> Reste ..... 2.108.170.- (crédit insuffisant)	3.000.000.-
Art. 4: Mat.aut.voirie(entretien) ..... Budget primitif ..... 500.000.- Dép.engagées au 31/7/58 .... 414.107.- (crédit insuffisant)	400.000.-
Art. 5: Mat.aut.voirie (essence, carbu- rant etc.....) ..... Budget primitif ..... 500.000.- Dépenses eng.au 31/7/58 .... 427.861.- (crédit insuffisant)	400.000.-
Chap.XIV- Art. 1: Entretien chemins communaux..... Budget primitif ..... 1.000.000.- Dép.engagées au 31/7/58 .... 962.280.- (crédit insuffisant)	1.000.000.-
Chap.XIV bis - Art.1: Canalisations ..... Budget primitif..... 100.000.- Dép.engagées au 31/7/58 ... 110.196.-	250.000.-

108.501.272.-

	Report .....	106.501.272.-
Chap. XIX - Art. 1 -	Entretien bât. communaux .....	300.000.-
	Budget primitif .....	900.000.-
	Dép. engagées au 31/7/58..	521.652.-
	(crédit insuffisant)	
Art. 4 -	Mobilier et installations .....	400.000.-
	Budget primitif .....	200.000.-
	Dép. engagées au 31/7/58 .	373.285.-
Chap. XX - Art. 2:	Indté de logement aux Inst. ....	550.000.-
	(en raison de la création de nouv. postes, crédit insuffi- sant)	
Art. 3:	Sal. des gens de service .....	100.000.-
	(en raison des classes nouvelles, effectif insuffisant)	
Chap. XXI - Art. 1:	Entretien écoles publiques .....	250.000.-
Art. 3:	Mobilier scol. et mat. d'ensei- gnement, Crédit Barangé) .....	4.604.797.-
	(Dél. du C.M. du 6/6/58, approuvée le 28 Juin 1958)	
Art. 5:	Fournitures aux élèves in- digents .....	200.000.-
	Budget primitif .....	300.000.-
	dép. engagées au 31/7/58 ..	204.600.-
	<hr/>	
		95.400.-

(crédit insuffisant)

Art. 7:	Améliorat. hygiène alimentaire des écoliers .....	2.069.772.-
	(Dél. du C.M. du 6/6/58 appr. le 28 Juin 1958)	
Art. 8:	Equipement Cours complément. ....	1.950.000.-
	(crédit Barangé, dél. du C.M. du 6/6/58, appr. le 28/6/58)	
Art. 9:	Abonnement à l'Educat. Nle .....	625.-
	(crédit Barangé, dél. du C.M. du 6/6/58, appr. le 28/6/58)	
chap. XXV - Art. 1:	Insp. médicale des écoles (contingent) .....	18.720.-
Art. 2:	Cantines scolaires, Indté de sur- veillance (augmentation du nombre des cantinés) .....	100.000.-
Art. 6:	Cantines scolaires, sal. du pers. ....	100.000.-
	(augment. de l'effectif en raison de la création des classes nouvelles)	
Art. 7:	Colonie de vacances: Montagne (crédit nouveau) .....	209.500.-
Art. 8:	Colonie de vacances: Montagne (Assurance, crédit nouveau) .....	22.076.-
		<hr/>
		119.376.762.-

	Report .....		119.376.762.-
Chap.XXVI - Art.1 :	Cantines scolaires, matériel .....		200.000.-
	Budget primitif .....	100.000.-	
	Dép.engagées au 31/7/58 .	93.530.-	
	(crédit insuffisant)		
Chap.XXVIII-Art.4 :	Subent.à la Ligue de foot-ball .....		200.000.-
	(Dél. du C.M. du 22/8/58) dép. nouvelle-		
Chap.XXX - Art. 2:	Vocation pour tambourinage .....		10.000.-
	Budget primitif.....	10.000.-	
	Dép.engagées au 31/7/58 ..	8.000.-	
	(crédit insuffisant)		
Art. 7 :	Redevances d'eau (fontaines publiques) .....		1.000.000.-
	Budget primitif .....	1.000.000.-	
	pour un trimestre .....	806.478.-	
	(crédit insuffisant)		
Art. 8 :	Frais examens médicaux .....		5.000.-
	Budget primitif .....	5.000.-	
	Dép.engagées pour un tri- mestre .....	2.800.-	
	(crédit insuffisant)		
Art. 9 :	Gratificat. aux titulaires de la Médaille d'Honneur du Tra- vail, Budget. Primitif: 1.500.....		6.000.-
	(crédit insuffisant)		
Chap.XXX bis - Art. 1:	Hôpital St-Jacques:		
	Budget Hôp. St-Jacques...21.428.565.-		
	Budg. Primit. de la Commune .....	7.300.000.-	
		<u>14.128.565.-</u>	14.128.565.-
	Excédent de recettes des exercices précédents -.....		2.360.653.-
	(Voir B.S.Hôpital St-Jacques)		
	Total .....		<u>137.286.980.-</u>

## SECTION EXTRAORDINAIRE:

chap. XXXII - Art. 6: Intérêt emprunt de 20.000.000 .....	570.000.-
Art. 8: Annuité emprunt de 32.175.000 (2ème semestre) .....	1.293.000.-
(le 1er semestre ayant été prévu au Budget primitif)	
Art.12: Intérêt emprunt de 32.175.000 .....	300.000.-
Art.13: Intérêt emprunt de 7.000.000 .....	73.000.-
(crédit prévisionnel) voir recette chap.XII n° 9	
Art.14: Intérêt emprunt de 2.175.000 .....	25.000.-
(crédit prévisionnel, voir recette Chap.XII n° 8)	
	<hr/>
	139.547.980.-



	Report .....	139.547.989.-
Chap.XXXIII:	Art.1 :Acquisit.d'une ambulance .....	812.000.-
	(Dél/ C.M. du 6/6/58)Dél.C.M.du 6/6/58	
Chap.XXXV :	Art. 2:Réfect.desrues .....	11.545.934.-
	Art. 4:Electrificat.(travauxdiv.installations points lumineux etc...) .....	842.500.-
	Budget primitif .....	500.000.-
	Dép.engagées au 31/7/58 ..	435.290.-
	(crédit insuffisant)	
	Art. 7: Participat.de la Commune au lotissement de la Petite Ile .....	1.280.000.-
	(Dél. C.M. du 22 Août/58 )	
	Art. 9: Réparation des Ecoles .....	150.000.-
	Budget primitif .....	693.915.-
	(crédit épuisé)	
	Art.11: Construction d'une piscine (2ème tranche) .....	3.000.000.-
	Budget primitif .....	3.500.000.-
	(subvention)	
	Crédit comm.(1ère tran- che) .....	3.000.000.-
	Art.13: Pose canalisation du Brûlé.....	900.000.-
	Budget primitif .....	2.000.000.-
	Montant du devis .....	2.900.000.-
	manque .....	900.000.-
	Art.14: Construction classes mobiles .....	10.625.000.-
	Montant subv.Educat.Nle (Voir recette chap.XIII art.8) .....	7.625.000.-
	Crédit communal .....	3.000.000.-
	Art.15: Réparat. Hôtel de Ville (réfect.du plafond de l' Hôtel de Ville) .....	2.000.000.-
	Art.16: Construct.écoles dans les écarta.....	3.057.441.-
	(Travaux supplémentaires: Bretagne n°2 .....	876.157.-
	St-François .....	1.506.936.-
	Honoraires .....	674.348.-
	Art.17: Construction d'un réservoir au Brûlé (dépenses nouvelle).....	3.000.000.-
	Art.18: Point d'accostage .....	646.000.-
	Budget suppl. N° 45.....	1.654.000.-
	Montant des travaux .....	2.300.000.-
	manque .....	646.000.-

---

177.406.855.-

Report .....	177.406.855.
Chap.XXXVI: Art. 7: Contribu. communale aux dép. du FIDES /57 .....	10.925.000.
(Voir recette chap.XII art.7 et dél.C.M. du 6/6/58 aff.N°17)	
Art.8 : Subv. pour habitat .....	3.130.000.
(mise en réserve de crédit, la Commune ne disposant pas pour le moment de la participation lui incombant - Voir recette chap.XIII n°15)	
Total général des dépenses.....	191.461.855.

Tel est, Mesdames, Messieurs, dans les grandes lignes le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 1958 que j'ai l'honneur de vous soumettre en vous demandant de bien vouloir l'adopter./.

Le 1er Adjtiff. de Maire,  
Signé: A. GUINOT.

M. LEGROS. - A propos des réparations du plafond du Grand Salon, je remarque qu'il n'est inscrit au budget supplémentaire qu'une somme de 2.000.000 pour ces travaux. C'est, à mon avis, insuffisant. Je me souviens que le Conseil Municipal avait décidé de refaire le plafond tel qu'il était et il serait regrettable qu'on fasse une réparation qui ne réponde pas tout à fait au même style. L'architecte consulté m'a déclaré que cela dépendait des crédits et que le plafond sera refait dans un style moderne.

A ceci, j'ai répondu que c'était le voeu de M. le Maire et celui du Conseil Municipal de voir le plafond de l'Hôtel de Ville garder son cachet ancien qui fait l'admiration de tous les visiteurs étrangers. L'architecte peut le faire, mais il faut pour cela que des crédits suffisants soient mis à sa disposition. Je vous demande donc, Monsieur le Maire, d'inscrire, si possible, au budget la somme nécessaire pour que le Grand Salon conserve se style ancien.

LE MAIRE. - Pour vous répondre, Mon Collègue, je vous dirai, tout de suite que j'ai comme vous, comme le Maire et comme le Conseil Municipal, ce même souci. Si vous avez remarqué au budget supplémentaire l'inscription d'une somme de 2.000.000 de F., vous admettez que pour les trois mois qui nous restent, ce crédit est suffisant. La réparation coûterait 8 millions; il est donc inutile, au budget supplémentaire de bloquer 8 millions pour trois mois, alors que la toiture ne sera terminée que dans un mois à quarante cinq jours.

Les 2 millions qui sont inscrits ne seront vraisemblablement pas utilisés. Cette somme a été prévue pour que les travaux ne soient pas interrompus. Au budget primitif de 1959 nous inscrirons la somme totale prévue et nous demanderons à l'Architecte de reprendre ce plafond tel qu'il était pour répondre au désir du Conseil Municipal qui est, sans doute, également celui de la population. Je vous donne donc tous apaisement à ce sujet.

M. LEGROS. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

- 14

M. DUPUIS. - Mon collègue parle du style du plafond, est-ce qu'il comprend dans le projet les rosaces qui ornaient ce plafond? Cette question a déjà été discutée et d'après l'avis de l'Architecte ce travail s'avérerait impossible.

LE MAIRE. - Non, ce n'est pas impossible. Il fallait tout simplement faire venir un spécialiste de France. Ce dernier est tenu à notre disposition par la société éventuellement adjudicataire. Pour le moment, la question ne se pose pas, car pour les trois mois qui nous restent les deux millions ne seront probablement pas dépensés.

M. DUPUIS. - A mon avis, si nous devons refaire les rosaces les 8 millions ne seront pas suffisants.

Le MAIRE. L'Architecte établira un devis estimatif pour tous ces travaux, chiffrera la dépense pour la venue du spécialiste et la somme globale sera inscrite au budget primitif de 1959.

Je mets aux voix le budget supplémentaire de 1958, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE LIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE CINQ Francs (191.461.855 F.).

Adopté à la majorité.